



Aides aux devoirs



Contrat « Parents/Enfants/Association »

L'Aide aux devoirs est un accompagnement au travail scolaire pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire au-delà de 18 h afin de respecter au mieux le rythme biologique de l'enfant. Cette aide sera assurée par des personnes « bénévoles » et non professionnelles.

Voici comment fonctionne l'aide aux devoirs :

- L'aide aux devoirs est un service gratuit qui se déroulera sur le temps de l'accueil périscolaire.
- Les enfants inscrits à l'Aide aux Devoirs devront obligatoirement effectuer leurs devoirs.
- En fonction de l'âge des enfants, la quantité des devoirs peut-être différente, donc le travail scolaire ne sera pas forcément terminé à l'Aide aux Devoirs.
- Les parents devront vérifier chaque soir le travail de leur enfant.
- Les personnes encadrantes devront être à l'écoute de l'enfant.
- Les personnes encadrantes ne seront pas tenues responsables des résultats scolaires de l'enfant.

Je m'engage à respecter les clauses du contrat ci-dessus.

Mon ou mes enfants
fréquenteront l'Aide aux Devoirs :

- Les lundis
- Les mardis
- Les jeudis

Signatures :

-Parents :

-Association :

Bienvenue à l'aide aux devoirs, tu vas pouvoir travailler tranquillement dans un endroit calme avec une personne qui va être présente à tes côtés pour t'aider dans tes devoirs.

Par contre, comme à l'accueil périscolaire, il y a des règles à respecter :

- Tu dois respecter le calme dans la salle car d'autres enfants autour de toi travaillent aussi.
- Tu dois respecter les lieux et ne rien déranger pour que les autres enfants puissent profiter comme toi de la salle.
- Tu dois respecter la personne qui t'aide à faire tes devoirs, ainsi que les autres enfants autour de toi.

Tu es d'accord ?

Alors choisis un crayon et mets ta signature dans la case.



Année 2024/2025